



C. PCT 904
04

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l'honneur de se référer à la note C. PCT 899, datée du 17 février 2003, invitant le Gouvernement de Son Excellence à se faire représenter à la quatrième session du *Groupe de travail sur la réforme du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)*, qui se tiendra à Genève du 19 au 23 mai 2003.

Le Directeur général se réfère à la note C. 6852, datée du 21 mars, 2003 informant que l'OMPI prendra à sa charge les frais de voyage en avion en classe économique, et de séjour, d'une personne désignée par le Gouvernement de Son Excellence pour participer à la neuvième session du *Comité permanent du droit des brevets (SCP)*, qui se tiendra à Genève du 12 au 16 mai 2003.

Le Directeur général a le plaisir d'informer que l'OMPI prendra à sa charge les frais de séjour supplémentaires pour permettre à la personne désignée par le Gouvernement de Son Excellence pour participer à la session du SCP de rester à Genève la semaine suivante afin d'assister à la session du Groupe de travail sur la réforme du PCT. Les dispositions relatives au voyage qui sont énoncées dans l'annexe de la note C. 6852 s'appliqueront à la période supplémentaire de participation.

Le Directeur général saurait gré au Gouvernement de Son Excellence de bien vouloir faire savoir à l'OMPI, avant le 25 avril 2003, si la personne qui est désignée pour participer à la session du SCP restera à Genève la semaine suivante afin de participer aussi à ladite session du Groupe de travail sur la réforme du PCT.

Le 21 mars 2003